



Strasbourg, 15 mai 2019

CDCPP(2019)4 rév1
Point 4 de l'ordre du jour.

**COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

**Session thématique sur le changement climatique et le développement durable
en relation avec les droits de l'homme, la démocratie et, plus spécifiquement,
les ressources de la culture, du patrimoine et du paysage**

Note d'information

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la participation démocratique
Service culture, nature et patrimoine

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

Session thématique sur le changement climatique et le développement durable en relation avec les droits de l'homme, la démocratie et, plus spécifiquement, les ressources de la culture, du patrimoine et du paysage

Note d'information

Réflexion sur les méthodes de travail et le but de la session thématique

Lors de sa réunion d'avril, le Bureau du CDCPP a examiné des idées sur la révision des méthodes de travail afin d'optimiser les travaux du comité, compte tenu de son rôle en tant que structure intergouvernementale paneuropéenne responsable de conventions sans équivalent dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage. Outre l'examen des rapports d'activité sur les activités en cours, les membres du Bureau étaient intéressés par la tenue de sessions thématiques sur des questions sociétales d'actualité lors des réunions plénières annuelles du Comité et ont décidé de participer activement à la préparation et à la conduite de tels événementsⁱ.

À la suite de ce débat sur les méthodes de travail, le Bureau a examiné une première liste de thèmes possibles et a décidé d'organiser, lors de la réunion plénière de 2019, une session thématique sur la question d'importance vitale du changement climatique et du développement durable en relation avec les droits de l'homme, la démocratie et, plus spécifiquement, les ressources de la culture, du patrimoine et du paysage.

La force du comité réside dans le fait qu'il réunit les domaines de travail de la culture, du patrimoine et du paysage, lesquels présentent de nombreux liens avec les questions liées au changement climatique et au développement durable. D'intéressants travaux ont déjà été menés dans cette direction par le passéⁱⁱ. La session thématique de 2019 attirera l'attention sur le fait que les activités supervisées par le CDCPP contribuent ou peuvent contribuer à relever des défis sociétaux majeurs, et qu'elles sont importantes pour l'Organisation. Ce constat pourrait être le point de départ ou une source d'inspiration pour d'autres projets.

Lignes générales de la session thématique

Ainsi, la session permettrait d'exposer succinctement les défis sociétaux en les reliant aux activités relatives à la culture, au patrimoine et au paysage, et mettrait en avant certains points forts (p. ex. Stratégie 21, paysage, culture). Les États membres seraient encouragés à présenter leur propre expérience et les mesures prises pour relever les défis du changement climatique et/ou pour promouvoir le développement durable sous l'angle des droits de l'homme et de la démocratie ; cela permettrait de souligner ensuite comment les normes (contraignantes et non contraignantes) et les outils du Conseil de l'Europe peuvent apporter une aide. Enfin, les participants pourraient définir un éventuel nouveau centre d'intérêt transversal pour les activités du CDCPP, avec des liens potentiels vers d'autres activités pertinentes à l'intérieur ou à l'extérieur du Conseil de l'Europeⁱⁱⁱ.

La session sera ouverte par deux orateurs principaux, M. Andrew Potts et M. Freddy Paul Grunert, suivis d'interventions des différents secteurs représentés au sein du CDCPP et éventuellement du Service culture, nature et patrimoine, de représentants d'organisations internationales invitées telles que l'ICCROM, l'UNESCO et l'Union européenne, ainsi que des observateurs auprès du CDCPP issus de la société civile et des milieux professionnels et universitaires. Il sera attendu des délégués du CDCPP qu'ils participent eux-mêmes aux débats et qu'ils contribuent à la réflexion sur d'éventuels premiers travaux novateurs du comité sur le défi du changement climatique et du développement durable. Le rôle et la composition uniques du CDCPP pourraient ainsi porter pleinement leurs fruits, conformément à la vision intégrée et tournée vers l'avenir du comité et aux normes du Conseil de l'Europe.

Action requise

Le comité est invité à :

- approuver l'organisation de la session thématique sur le changement climatique et le développement durable sous l'angle des droits de l'homme, de la démocratie et, plus

- spécifiquement, des ressources de la culture, du patrimoine et du paysage ;
- soumettre des candidatures pour présenter une contribution de trois minutes offrant un exemple de comment les défis mentionnés ci-dessus sont relevés au niveau national et comment les activités et les produits du Conseil de l'Europe apportent ou peuvent apporter une aide ;
- suggérer des activités possibles de suivi présentant un intérêt transversal pour le comité et une utilité directe pour les décideurs politiques, apportant ainsi une valeur ajoutée au travail du CDCPP.

ⁱ Une session thématique a déjà été organisée en 2018 sur le thème de l'intelligence artificielle, en préparation du séminaire d'experts qui s'est tenu à Rijeka en octobre 2018, avec une intervention de Gerfried Stocker, directeur d'Ars Electronica.

ⁱⁱ En 2011, l'initiative CultureWatchEurope du Conseil de l'Europe a publié un document de réflexion sur la culture et le changement climatique (anglais uniquement, <http://m.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016806a34c9>). Ce document étudie la déconnexion culturelle entre les hommes et la nature et leur possible reconnexion, offre une réflexion sur l'écologie du point de vue des droits de l'homme et de la culture dans d'autres parties du monde et analyse le rôle de la culture, de l'éducation et des médias dans la promotion de solutions durables et créatives, y compris en partenariat avec les collectivités locales et régionales.

Parmi les récents travaux de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) figurent l'élaboration de la [Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel face au changement climatique : renforcer la résilience et promouvoir l'adaptation](#) et la publication d'un ouvrage sur le même sujet en 2018. Cet ouvrage présente une sélection de pratiques, stratégies et plans d'action au niveau national, les initiatives de plusieurs villes et institutions ainsi que des projets de recherche. Une série de conférences et d'ateliers ont été organisés ; la conférence la plus récente, organisée avec le soutien d'EUR-OPA à Ravello (Italie) en septembre 2018, avait pour thème « [La culture contre les désastres : la protection des paysages culturels comme moyen de prévention contre les catastrophes naturelles](#) ». Les travaux de la Convention de Faro et la Stratégie 21 traitent également de questions relatives au développement durable et sont à prendre en considération pour dresser le tableau des activités du Conseil de l'Europe.

ⁱⁱⁱ - Dans l'objectif de sensibiliser la population à la notion de risque, des synergies ont été engagées entre l'[Accord EUR-OPA risques majeurs](#) et le secteur de l'éducation. Un concours international a notamment été organisé : les [Olympiades BeSafeNet - « Développer les connaissances pour faire face aux catastrophes »](#), dont les lauréats recevront un prix lors de la session plénière du CDCPP qui se tiendra le 12 juin à Strasbourg.

- Les synergies potentielles, en matière de changement climatique, entre la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) et l'Accord EUR-OPA risque majeurs ont fait l'objet d'une étude.
- La Convention de Berne organise une conférence ministérielle sur le thème du droit à un environnement sain pour le bien-être humain, en coopération avec la Direction générale des droits de l'homme, le Greffe de la Cour et le Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme.